



PLAN DE RELANCE SOLIDAIRE 2021

LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA FFJDA

Ce document est à renvoyer à l'adresse action-relance@ffjudo.com

Tout élément d'illustration complémentaire (visuel, photos, vidéo) peut être joint à cette fiche.

TITRE DE L'ACTION OU DU PROGRAMME

EXTENSION DE L'OPERATION PARRAINAGE

1. Ses Objectifs :

Recruter de nouveaux licenciés
Fidéliser les licenciés de la saison en cours
Offrir des avantages aux judoka déjà licenciés

2. Le public visé :

Tout public

Exemples : Enfants, adolescents, public périscolaire, classes de CE2, section UNSS, centre de loisirs, étudiants, personnes âgées en EPHAD, résidents d'IME

3. Son déroulement :

Le club propose à ses licenciés du début de saison, la possibilité de faire découvrir gratuitement la pratique du judo à une, voire plusieurs personnes (ami – famille – parent - ...). A l'issue d'une période d'essai, le club propose un coût d'inscription attractif, grâce à son adhésion au plan de relance FFJDA.

Pour toute nouvelle licence enregistrée au prix de 40 euros versé à la FFJDA, le club se sert d'une partie des bénéfices de la réversion liée à chaque licence (notamment la part apportée par les OTD qui sur certains territoires peut atteindre 35 euros par licence), pour en consacrer une part en retour au parrain. Cette part peut soit être fléchée en remboursement des frais d'inscription du « parrain » pour la saison en cours, ou réduction sur le montant de l'inscription 2021-2022.

Variante :

Les montants de reversions encaissés par le club pour ces nouvelles licences prises dans le cadre du plan de relance FFJDA, peuvent être globalisées et servir au remboursement de l'ensemble des licenciés du 1^{er} trimestre 2020/2021 qu'ils soient parrain ou non.

Description des modalités de mise en œuvre de l'action proposée

4. Ses intérêts et bénéfices :

Recruter de nouveaux licenciés pour la saison 2020-2021.

Fidéliser les licenciés de la saison en cours par une offre de remboursement ou une réduction sur la saison 2021-2022, aux parrains ou à l'ensemble des licenciés en fonction du choix d'utilisation de la redistribution de la part OTD

Pourquoi faire ce type d'action. Description des bénéfices recherchés par la mise en œuvre de l'action. Exemples : recrutement de nouveaux licenciés, établissement d'un partenariat avec une institution, fidélisation des licenciés pour la saison suivante, mobilisation de ressources financières pour le club, etc...)